
MONTREAL – Équipe de direction de l'At-Large et du Conseil de la GNSO : préparation pour l'ATLAS III
Dimanche 3 novembre 2019 – 17h00 à 18h30 EDT
ICANN66 | Montréal, Canada

DAVID KOLB: S'il vous plaît, prenez place et on reprend notre travail. Cette réunion est maintenant enregistrée.

Très bien, chers coachs. Donc ce que j'aimerais faire maintenant, c'est terminer ma partie, ensuite vous pourrez parler d'ATLAS III.

Merci de prendre place.

En fait nous avons déjà couvert beaucoup d'informations sur ce qui va se passer dans les séances en petits groupes et durant les séances plénières. Donc ce que je voudrais faire, c'est de vous parler de ce guide, guide du coach pour que vous soyez bien au courant de ce que vous allez faire. Et je vais donner donc à Maureen la possibilité de s'exprimer.

Sébastien, vous pouvez vous assoir et on revient vers vous.

Donc vous avez tous une copie de cela ? Oui ? C'est bon ?

Donc je ne vais pas passer transparent par transparent parce qu'il est tard, et que vous allez vous endormir si je fais cela, mais l'objectif c'est d'être aussi utile que possible. Et, moi je passerais d'une salle à l'autre lorsque vous serez en salle, en petits groupes.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Donc les coachs pour ATLAS III, et pour chaque salle il y a des instructions.

Donc ce que j'ai fait, c'est de prendre les instructions pour les participants, et donc ça va être la même chose que les participants auront. Et, ensuite, les instructions pour les coachs.

Alors, pour la séance, en premier groupe, donc votre rôle est... Donc assurez-vous que le groupe est bien dans la salle, on va vous parler de ce qu'on va faire demain, et ensuite, vous allez observer la première partie de la discussion. Donc, soyez très clairs pour les instructions.

Et, au milieu de la discussion, je vous ai donné des questions à poser, vous avez quelques observations donc, vous avez l'écoute active, la communication, vous prenez des notes. Ça, c'est la page 5.

Et pour la conclusion à la fin, donc vous les arrêtez 10 minutes avant la fin, et là vous avez des questions supplémentaires ? Comment ça s'est passé la deuxième partie ? Comment c'est passé l'écoute active ? Qu'est-ce que vous feriez de différent ? Et ainsi de suite. Donc ça, c'est des questions de débriefing. Donc moi j'essaye d'être aussi instructive que possible.

Et ce que j'ai inclus également, c'est aux pages 6 et 7, c'est le cadre de référence pour l'écoute et pour la communication. Et je vous ai donné ces deux éléments pour lorsque vous faites des observations, en tant que coach vous ayez cela devant vous, que vous n'allez pas à aller rechercher dans les transparents.

Donc ça, c'est la séance en petit groupe numéro 1.

Donc à la page 9, vous avez également la possibilité de prendre des notes. Donc vous avez les deux pages et les deux parties de la page, vous pouvez partager cela avec le groupe.

Donc s'il y a des instructions qui sont pour la deuxième séance, troisième séance, c'est étape par étape.

Donc ce que je vous conseille c'est de lire cela et de vous assurer, si vous avez des questions, de me venir me voir demain. Soyez là une demi-heure avant la séance plénière, et venez me poser des questions si besoin. Moi je suis là pour vous aider, pour faciliter votre facilitation. Donc voilà. Ça, c'est pour vous. Et ce sera un guide qui, j'espère, sera très utile. Vous avez l'étude de cas, vous avez les diapositives. Des questions sur le contenu ?

Oui, allez-y.

MOHAMED EL BASHIR:

Et bien une question sur les coachs, le nombre de coachs par rapport au nombre de participants. Moi j'ai déjà travaillé à une réunion de l'académie, il y avait plus de participants évidemment, mais maintenant nous avons 38 personnes qui sont coachs, et nous avons 45 participants. Donc c'est pratiquement autant de coachs que de participants.

Ce qui m'inquiète un petit peu. Parce que j'ai déjà vu des formations de ce type, très utiles, très bien, mais peut-être qu'on a trop de coachs. Peut-être qu'on va être trop en nombre...

Et je crois, moi ce que j'ai observé c'est qu'on avait deux facilitateurs uniquement, et ce qui m'inquiète un peu c'est qu'on est trop nombreux en tant que coachs et que certains d'entre nous ont déjà fait cette formation, l'ont déjà vue, l'ont déjà observée, d'autres vous entendent pour la première fois.

Et leurs performances seront totalement différentes. Donc ce qui me préoccupe c'est que l'on prêche à confusion pour les participants, tout le monde arrive en grand nombre... Donc vraiment je suis inquiet de ce nombre de coachs par rapport au nombre de participants.

Donc, moi ça ne me dérange pas d'être coach, je crois que ça apporte de la valeur de faciliter cela, mais avoir 30 coachs pour 40 participants, ça me paraît un petit peu spécial.

DAVID KOLB:

Oui, c'est une bonne inquiétude. Un point que vous soulevez tout à fait valide. Peut-être qu'il y a trop de coachs en effet, mais on veut s'assurer que... Il y a beaucoup de gens qui voulaient être coachs.

Et ce que je dirais aux coachs, c'est d'éviter exactement ce que vous avez soulevé, c'est de coordonner votre travail. Et, dans la salle, de bien clarifier les choses entre vous. Deux font la première partie, deux font la deuxième partie et le débriefing. Donc partagez-vous la tâche.

On essaye d'avoir un nombre important de coachs aussi, et si vous ne voulez pas prendre un rôle très actif, n'hésitez pas, vous n'avez pas à être un coach parce que vous êtes dans la salle, non. Si vous voulez être coach, on veut vous donner la possibilité de l'être.

MOHAMED EL BASHIR: Je rebondis. Je crois que c'est important de, peut-être, donner aux personnes la possibilité de venir participer ou de se mettre en participant. Ça dépend aussi de la manière dont vous allez distribuer les groupes, par 10, par 5. Si vous avez un groupe de 5, là on va être trois ou quatre par groupe, on ne va pas bien se préparer ensemble, on va peut-être avoir deux manières, deux procédés qui vont rentrer en conflit.

Donc moi je crois que si vous permettez à d'autres personnes d'être participants, ça serait plus utile en fait pour le groupe tout entier.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Très bien oui. Est-ce que vous permettez que j'intervienne. On a beaucoup de points à couvrir aujourd'hui, et je crois que les personnes qui sont là, certaines d'entre elles, ne vont pas être là de toute la semaine, parce qu'ils ont autre à faire, comme Cheryl Langdon-Orr sera là pendant 10 % du temps, il y a des gens très occupés ici, qui ne pourront pas jouer le rôle de coach.

Donc les coaches, moi je ne vais pas être là pour ces séances. On doit avoir assez de coaches. C'est l'idée. Ce qui serait problématique, ce serait de ne pas avoir assez de coaches. Moi, je ne crois pas que vous allez avoir un rôle très marqué : je suis le coach, vous êtes un participant.

Les coaches sont là pour aider un petit peu les participants. La plupart des participants sont des nouveaux venus, ne l'oubliez pas. Donc nous voulions simplement vous indiquer ce que nous allons faire cette

semaine, et c'est important d'écouter David plutôt que de lire tous ces papiers. Non je plaisante.

DAVID KOLB:

Je serai là pendant la séance plénière.

Pour répondre à cet intervenant, je pense qu'il faut que vous veniez pendant la séance en petits groupes. Si vous avez 5 participants et 4 coachs, et bien entre coaches dites-vous: moi, je vais être chronométré, toi tu t'occupes du débrief et vous pouvez suivre les conversations. On est tous là pour apprendre et pour se réaffecter un petit peu les tâches.

Moi, je prendrais des questions demain. Je veux redonner la parole au groupe pour répondre à toutes les questions nécessaires.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :

Je crois que nous avons Sébastien.

SÉBASTIEN BACHOLLET :

Je souhaiterais que l'on change les mots, et que l'on appelle d'une part les participants et d'autre part des facilitateurs, plutôt que des coachés et coacheur, catcheur, comme vous voulez. Et l'autre chose que je proposerais bien c'est que l'on demande aux gens s'ils souhaitent être participants dans cette salle plutôt que de les obliger à être du côté des facilitateurs. Non pas parce qu'ils ne savent pas être facilitateurs, mais parce qu'ils préféreraient tirer de ce qu'il va se passer plus qu'en étant

seulement à l'extérieur, mais en étant participant. Et quand il sera temps de revenir sur les sujets d'avant la coupure, je reviendrai. Merci.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Sébastien. En réponse à ce qu'il vient de dire, je pense que ce que David vient d'expliquer c'est que s'il y a trop de coaches pour un certain groupe parce que ça se passera toujours dans les Breakouts, à ce moment-là certains des coaches pourront devenir participants et participer pleinement à la discussion. Le problème que nous voulons éviter, c'est de ne pas avoir de coaches lorsqu'il y a des participants dans un des breakout'groups. C'est ça le problème.

Et les coaches, la différence entre les coaches et les participants, pour moi et pour d'autres c'est que les coaches peuvent assumer et la fonction de participants et aussi d'aider leurs pairs à pouvoir participer pleinement à cette réunion.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Ce qui veut dire que toutes les personnes qui sont ici, donc tous les facilitateurs, ils vont aussi être des... On va leur désigner un groupe, et ils vont être GAC ou machin ou truc, ça va être aussi fait.

Non, mais, bien sûr... vous hochez de la tête tous là, parce que vous savez ! Vous venez là pour nous expliquer et vous n'êtes pas à même de nous expliquer les bases ! En nous disant vous allez vous aussi. On nous a dit vous allez être coach, c'est quoi un coach ? Est-ce qu'on sera désigné dans un des groupes ? Pour l'instant on ne nous l'a pas dit, on

a dit que les participants allaient être dans un des 7 groupes. Nous on était sur la lune.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Sébastien. C'est parce que nous n'avons pas encore pu finir l'explication de comment tout allait marcher. Mais bon maintenant, je pense que tout le monde est au courant, c'est mieux. Seun Ojedeji.

SEUN OJEDEJI: Je crois que le groupe pour mardi, ce serait bien de savoir quels sont les membres de chaque groupe, ça permettrait de coordonner entre les coachs.

Et je pense qu'il faut, moi aussi, renommer ces coachs, et les nommer différemment, ça serait bien.

Et, Olivier vous avez dit que la majorité de ceux qui participent à ATLAS III sont des nouveaux arrivants. Je ne suis pas sûr où est-ce que vous avez obtenu ces statistiques. Parce que si vous avez une ALS, ou si vous êtes une ALS, un certain nombre d'ALS et de participants d'ALS ont déjà participé aux réunions d'ICANN. Donc je ne sais pas comment vous avez reçu ou obtenus ces statistiques concernant ces participants, à savoir que ce sont tous des nouveaux arrivants. Parce qu'il me semble qu'on les traite comme des personnes qui ont besoin d'une éducation, alors qu'on devrait peut-être voir ces participants comme des gens qui ont déjà une certaine expérience dans ICANN.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Seun. La nomenclature que nous avons utilisée est celle que nous avons essayée de rendre le plus simple possible et le plus neutre culturellement parlant possible. L'idée de coach est l'idée que la plupart des gens dans le monde ont comprise.

On a parlé de mentor, mais on pensait que mentor n'était pas correct. On a pensé à d'autres terminologies, mais on a pensé que coach est ce qui s'adaptait le mieux. C'est quelqu'un, le coach, qui vous aide à avancer, qui vous aide dans votre voyage d'apprentissage.

Et, en ce qui concerne maintenant les nouveaux arrivants. Je pense que, je dois admettre que j'ai une certaine responsabilité ici. Je pense que les nouveaux arrivants sont les gens qui n'ont pas eu de fonction officielle à ALAC ou dans le leadership régional. Et pour nous, cela signifie que ce sont des gens, qui fait qu'il y a déjà peut-être eu un ATLAS I, un ATLAS II pour eux, mais ce sont des gens qui n'ont pas participé directement aux activités quotidiennes d'ALAC.

Donc on peut les appeler comme on veut, mais ce sont des gens qui vont tirer profit de ce que nous faisons, peut-être beaucoup plus que les gens qui savent déjà ce qu'il se fait et ce qu'il se passe.

Pastor Peters, vous avez la parole.

PASTOR PETERS: Je vais être un observateur dans cette séance, ici, dans la séance d'aujourd'hui, puisqu'il ne s'agit pas d'une réunion d'ATLAS III, mais je voudrais savoir, quand on parle de pourquoi nous sommes ici.

Je voudrais dire que les nouveaux arrivants, on pourrait dire peut-être les nouveaux leaders, quand vous dites des nouveaux arrivants, ce sont des gens qui viennent à ICANN pour la première fois. Pour les coachs, peut-être je voudrais en tout cas faire une suggestion ici. Le Coach, les coachs, peut-être qu'on pourrait essayer de voir ce que fait chacun demain, de façon à ce qu'on ne soit pas convoqués dans la salle de réunion sans savoir trop ce qu'on va faire. Il faut qu'il y ait une certaine cohérence dans notre travail.

Et, troisième point, les problèmes que je viens d'aborder n'ont pas été traités ici, il me semble.

Donc la participation de ceux qui vont assister à l'événement d'ATLAS III. Et je voudrais savoir si la participation est restreinte. Il y a des personnes pour lesquelles on a financé leur participation. En tout cas moi je serais intéressé ici, j'aimerais participer.

Voilà, je vous propose qu'ATLAS III développe des leaders, des ambassadeurs pour ICANN, que ce soit son objectif. Et, si on a d'autres gens qui sont ici, présents, et je ne vois pas ce qu'ICANN perdrait s'il laissait ces gens, tous ces gens à participer à ces réunions d'ATLAS III.

Je ne comprends pas très bien pourquoi c'est une réunion en huis clos, je crois que ça devrait être une réunion ouverte à tous, puisqu'une grande partie des activités va être utile. Et dans mon cas, je représente une ALS, et ce sera utile pour mon ALS.

Finalement, il y a un programme qui dit : réunion de préparation de phase 3 qui devait commencer à 5 h. Et donc il est déjà presque 6 h,

alors est-ce que nous allons parler de cela ou est-ce que je ne suis pas dans la séance correcte ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Oui, le fait que nous avons réuni les coachs ici était pour qu'il y ait des discussions entre eux, après cette réunion, pendant la pause ou pendant la soirée. C'était notre objectif pour que demain matin, s'il y a d'autres questions, ils puissent venir voir l'un d'entre nous du comité d'organisation pour poser des questions, et nous essayerons de leur répondre.

En ce qui concerne le fait d'ouvrir ATLAS III à tout le monde, une des difficultés que nous avons, avec le peu de temps que nous avons ici, c'est que nous ne pouvons pas commencer avec quelqu'un qui ne sait rien d'ICANN. Et c'est pour cela que toutes les personnes qui participent ici sont des personnes qui se sont préparées, et elles ont suivi les cours d'ICANN Learn, elles ont participé aux 5 webinaires qui vont ont amenés à un niveau qui vous permet de connaître certains points basiques.

Une des difficultés c'est que si on a une personne qui dit, attendez je ne sais pas ce que c'est, une question de base, tout le monde va devoir attendre et ça va faire perdre du temps à tout le monde.

Vous êtes déjà dans ce voyage, ATLAS III a déjà commencé. Ce n'est pas que ça va commencer demain, ça a déjà commencé avec tous les webinaires. On ne peut pas avoir quelqu'un qui monte dans le train quand il est déjà en marche.

On a dit à tout le monde, attention, en ce qui concerne les coachs du comité At-Large et les leaders régionaux, je l'ai déjà dit plusieurs fois, si vous n'êtes pas sûrs de certaines choses, je vous recommande de prendre les cours d'ICANN, de participer aux webinaires. J'ai pris les cours d'ICANN, en ligne, et j'ai appris plein de choses. Donc je pense que ça va être difficile, on ne peut pas demander à d'autres gens de monter dans le train en marche, ça risquerait de mettre en danger le processus.

Je vois qu'il y a notre prochain invité. Si vous pouvez me poser la question, j'essayerais de vous répondre directement. Keith vient d'arriver. Donc je vais essayer de répondre aux gens qui ont des questions.

PASTOR PETERS: Je vous remercie. Je suis d'accord avec ce que vous venez de dire et je vous remercie de votre réponse.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Parfait, merci. Bien, je vous donne la parole. J'allais donner la parole à Abdulkarim. Vous voulez poser une question ?

ABDULKARIM OLOYEDE : Je regardais le guide du coach et je voulais comprendre quelle était la relation entre prendre un cours d'ICANN et ce que nous avons ici. Parce que ce que je vois ici, c'est une liste de compétences, médiation de conflit, des choses qui sont liées aux cours d'ICANN que nous avons pris en ligne.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Les raisons c'est que nous appliquons ces compétences aux thèmes d'ICANN. Si vous ne connaissez pas les thèmes d'ICANN, vous ne pouvez pas appliquer les compétences aux thèmes dont nous allons parler.

Bien, je vous donne la parole, monsieur le Président.

JOHN LAPRISE : Merci Olivier. Nous sommes maintenant dans la deuxième partie de notre réunion, nous allons souhaiter la bienvenue à Keith Drazek, le président de la GNSO.

Donc Keith est là avec une présentation, et je vais donner la parole maintenant à Maureen et Keith.

KEITH DRAZEK: Bien, nous sommes ravis de vous avoir. Merci beaucoup, Maureen, merci à tous. Je suis Keith Drazek, je suis le coprésident du conseil de la GNSO. Merci beaucoup de m'avoir invité à participer à cette réunion aujourd'hui.

Comme Maureen l'a dit, comme John l'a dit, je suis ici pour participer à une réunion avec vous, pour répondre à des questions. J'ai quelques diapositives sur les discussions liées au PDP.

Merci Cheryl. Bien c'est agréable de voir des visages connus dans la salle. Je suis heureux de faire la connaissance de nouveaux visages aussi.

Je vais vous présenter un petit la façon dont le conseil de la GNSO a travaillé sur la mise en œuvre du PDP 3.0, processus d'élaboration de politique PDP.

Et je pense que vous voulez savoir comment ALAC et le groupe de la communauté peuvent fournir leur opinion et participer au processus du PDP et aux mises à jour, aux améliorations liées aux procédures.

Donc la GNSO et les procédures opérationnelles de la GNSO. Pour tous, je dirais que la GNSO est le lieu qui fait les politiques pour les TLD génériques, pour les noms de domaine génériques. Nous avons des procédures opérationnelles qui sont en place, et qui appartiennent aux statuts constitutifs d'ICANN. Notre procédure opérationnelle indique comment une organisation de soutien fait un travail, développe des politiques, est une partie des statuts constitutifs, je vous l'ai dit, il s'agit d'un document très stable qui est difficile à modifier, qui ne change en général pas.

Donc le PDP 3.0, tel qu'il est discuté, est une série de recommandations qui sont conçues pour aider le conseil de la GNSO en tant que gestionnaire du processus, à être plus efficace dans le cadre de ces procédures opérationnelles.

Donc il est important de comprendre que les procédures opérationnelles sont des directives formelles, et ce PDP 3.0 sont des recommandations qui sont destinées à donner des directives au conseil et à donner au leadership du PDP et au conseil des manières d'être plus efficaces dans leur travail.

Et notre travail c'est la gestion des processus.

Donc ici nous parlons de quelque chose qui n'est pas révolutionnaire, c'est beaucoup plus une question d'évolution. Nous essayons de régler les problèmes que nous avons identifiés, ou les choses qui nous paraissaient avoir besoin d'un peu plus de précisions ou d'explications.

Bien, donc le processus en lui-même de ce PDP3.0, il a commencé il y a deux ans. Les recommandations ont été terminées il y a un an. Et, depuis la réunion générale de l'année dernière, nous sommes passés au processus de mise en œuvre. Nous n'avons pas encore fini, mais je dirais que ce sont des recommandations et des directives pour l'utilisation par le conseil et par le leadership du PDP.

Je ne vais pas lire chaque point que vous voyez sur cette diapo, mais il y a 4 groupes de recommandations. On les a faites par étape, par phase. Mais en général il s'agit de choses comme la participation pour les membres des groupes de travail, les alternatives pour le modèle du groupe de travail actuel, et ouvert, c'est quelque chose d'important à l'extérieur de la GNSO de comprendre que si vous voulez changer ce modèle de groupe de travail, vous devez vous assurer que vous avez une bonne participation au groupe de travail quand même. C'est une bonne discussion que nous avons eue au niveau du conseil. Critères pour les nouveaux membres, si vous avez un PDP qui est en cours de réalisation depuis plusieurs années, vous avez de nouveaux membres qui veulent se joindre à ce PDP, comment s'assurer qu'on ne va pas ralentir les choses, que ces gens ne vont pas nous poser des questions sur lesquelles on a déjà travaillé, que tout le groupe est bien informé. Et

les attentes pour les leaders du groupe de travail, qu'est-ce qu'on attend de nos présidents pour la gestion des processus politiques.

Il y a une série ici de choses, je ne vais pas vous les lire toutes de manière spécifique, je pourrais vous en reparler si ça vous intéresse. Mais je dirais ici que le point clef c'est que ces améliorations vont être mises en œuvre. Nous cherchons la possibilité de tester de nouvelles choses au sein de ce groupe, d'essayer d'identifier des domaines, des points sur lesquels on a déjà travaillé.

Je vais vous donner un exemple. Le conseil de la GNSO a eu sa réunion avec le GAC, et une des choses dont nous avons discuté était la piste de travail numéro 5 sur les discussions qui portent sur les noms géographiques. Cette structure, la construction d'une piste de travail séparée qui invite des gens de différentes parties de la communauté était quelque chose de nouveau. C'était vraiment une expérience, c'est quelque chose que nous n'avons pas fait auparavant, d'organiser les choses de cette manière. Et, je dirais que tout le monde n'était pas très satisfait des résultats, et en général on m'a dit qu'il y avait une certaine insatisfaction. Mais le groupe est parvenu à un consensus, à un compromis, et ça a été une expérience tout à fait satisfaisante, intéressante.

Et je pense que c'est un bon exemple du type d'amélioration et d'expérience qu'on essaye de faire, être un peu plus créatif au niveau de la façon dont le conseil de la GNSO considère nos responsabilités et le travail de notre groupe.

Donc il y a une discussion qui a lieu actuellement entre le conseil de la GNSO et le GAC sur la question par exemple de la protection des OIG. Je ne sais pas si tout le monde suit cela, mais en tout cas c'est un thème qui donne lieu à de nombreuses frictions, et nous essayons d'apprendre de la piste de travail numéro 5 pour trouver une nouvelle manière de faire entrer des gens dans ces discussions et d'être sûrs que nous avons la possibilité de travailler de manière satisfaisante sur cette question.

Voilà, ce sont des exemples. Nous avons eu cette expérience, nous allons en tirer quelque chose, nous allons appliquer cela dans le futur, cela va être un processus d'apprentissage continu et d'amélioration. Ce n'est pas la révolution, c'est une évolution. C'est comme cela que nous considérons ce processus politique.

Parce que franchement, nous avons 3 PDP en cours d'élaboration actuellement qui sont en cours depuis 3 ans. Donc si vous regardez le nombre, ce que cela demande au niveau des ressources, du personnel de l'ICANN pour maintenir ce type de choses... Donc on a le groupe de PDP sur le mécanisme de protection des droits, nous avons les procédures ultérieures avec un PDP aussi, et maintenant on a le PDP accéléré, l'EPDP. Donc vous voyez trois PDP qui sont lourds à maintenir.

Et ce qu'on a reconnu, c'est qu'il nous fait trouver une manière de mener ces processus d'élaboration de politique de manière plus rapide.

Alors, comment faire ? Est-ce qu'il faut décider d'une date butoir ? Est-ce qu'il faut voir si les groupes sont bien cadrés, c'est un des problèmes qu'on avait eus, qu'on a eus. Par exemple il y a eu ce problème pour le groupe du RPM. Qu'il y ait aussi une équipe de révision. Ce n'est pas

seulement la GNSO. Est-ce que l'on pose les bonnes questions pour que le groupe atteigne son objectif ? Ou est-ce qu'à partir du premier jour où on rédige la charte on fait des erreurs. Voilà ce type de chose qu'on essaye de corriger.

Diapo suivante.

Je vais observer une petite pause, vous avez peut-être des questions ou commentaires. Je suis prêt à avoir un dialogue. Je ne veux pas être le seul à parler. Donc peut-être que vous voulez dire quelque chose ou poser une question ?

JOHN LAPRISE :

Je vois Javier, Holly et Marita. Donc, allez-y.

HOLLY RAICHE :

La révision de la GNSO et les recommandations qui proviennent de cette révision, donc comment faire participer plus de personnes. Il y a eu beaucoup en effet de bonnes recommandations.

Moi je crois qu'il faut tenir vos promesses et vous pouvez essayer peut-être d'avoir des groupes de travail, pas seulement pour les États-Unis et l'Europe, aux heures qui conviennent à d'autres continents.

Mais, premièrement, moi je crois que oui c'est une bonne chose que ce soit efficace, mais lorsque vous parlez de la participation plus facile, est-ce que vous avez réfléchi à avoir des webinaires, à avoir des personnes qui parlent de ces sujets pour que, lorsque vous cherchez des membres vous voyez déjà qui est intéressé, vous connaissez des

personnes intéressées, et ce sont des gens qui seront formés et informés sur le thème traité.

Donc je crois que nous avons tous beaucoup de travail, beaucoup de webinaires à suivre. Je parle du CCWG, et parfois on a du mal à participer.

Moi, je crois qu'il faudrait peut-être nous aider à bien comprendre quelles sont les problématiques, pour qu'on puisse faire un retour plus constructif, pour que les personnes qui se joignent soient vraiment des personnes intéressées.

Et aidez-nous, parce que ce que je dis depuis longtemps dans ce contexte, c'est que la participation, c'est pas seulement être membre d'un groupe de travail, c'est véritablement être un groupe actif. C'est en tout cas comme ça qu'on le travaille à l'ALAC, dans le cadre de nos processus.

Donc il faut indiquer plusieurs points de vue aux personnes, il faut responsabiliser les personnes qui participent au groupe de travail. Donc ça, c'est un type de dialogue utile, compréhensible. C'est comme ça que je vois les choses. Des groupes avec une charte précise.

Donc je crois que vous êtes sur la bonne voie, mais, je pense que mes commentaires sont en réponse à je ne sais plus quoi. Mais la participation, pensez en termes de participation. Ce n'est pas seulement être membre d'un groupe de travail. La participation c'est se parler, communiquer, échanger, avoir les connaissances nécessaires, avoir les outils nécessaires pour ce faire.

KEITH DRAZEK:

Merci beaucoup Holly. J'apprécie beaucoup ces points de vue. J'ai pris note au niveau de la révision de la GNSO, je crois qu'en effet il faut revenir en arrière et se baser sur cette révision. Je ne l'ai pas fait récemment, vous avez raison, c'est une bonne idée que j'observerai.

Je crois que le conseil de la GNSO essaye de mieux diffuser ces messages auprès de la communauté toute entière pour, comme vous l'avez dit, informer, pour que l'engagement soit informé et constructif, et pas seulement dans le groupe, mais également pour que l'ALAC et pour que les autres structures soient véritablement engagées dans le processus.

Merci beaucoup de ce commentaire avisé. Je crois que l'idée d'un webinaire au début de ces processus pourrait être utile en effet. Donc je crois qu'il faut qu'on utilise la technologie. Si vous ne pouvez pas venir en temps et en heure au webinaire, vous pouvez l'écouter plus tard.

JOHN LAPRISE :

Merci. Javier ?

JAVIER RUA-JOVET :

Merci beaucoup, Keith de vos commentaires.

Je voulais dire que j'ai travaillé à la piste de travail numéro 5 et je peux dire absolument que nous avons un concept lors de cette piste de travail 5 qui devrait devenir une norme pour l'avenir. Je pense qu'on a

défini un standard pour notre travail entre les différentes communautés.

Et, je crois que là on a une légitimité renforcée, et les conversations entre les différents groupes de la communauté sont essentielles. Et j'ai rencontré des personnes exceptionnelles d'autres comités dans cette piste de travail numéro 5.

Et aujourd'hui j'étais au GAC à aider Olga. Je crois que ça crée véritablement un message de communication au sein de l'ICANN, on brise les murs. Je crois que c'est excellent.

Donc je crois qu'on peut avoir plusieurs leaders pour le même groupe. Je crois que ce qui compte c'est l'information de la communauté, de votre communauté et de savoir clairement ce que les autres communautés effectuent.

Donc je crois que les opinions sont multiples, à la ccNSO, à At-Large, à l'ALAC, au GAC. Moi je crois que les résultats c'est un consensus de personnes satisfaites du processus. Et je pense qu'hier nous avons eu une réunion avec la GNSO à midi, et il y a des personnes qui sont tout à fait satisfaites, même s'ils ne sont pas toujours d'accord. Je pense que c'est une expérience qui a bien fonctionné, que les conversations étaient solides, mais cordiales.

Et je crois que le leadership intercommunautaire permet véritablement cette cordialité. Et vous avez vos propres différences, mais vous travaillez ensemble pour créer un sentiment de collaboration beaucoup plus fort.

Donc je vous félicite pour cela, de lancer aujourd'hui cette conversation. J'apprécie le fait que vous ayez lancé ce message et que je suis très heureux, je me sens très heureux de faire partie de ce groupe. Et j'espère bien que ça va devenir la norme, et non pas l'exception.

KEITH DRAZEK:

Merci Javier. Je n'aurais pas pu le dire mieux. C'était une expérience tout à fait satisfaisante récemment. Hier c'était une excellente journée !

Tout à fait d'accord. On apprend toujours et on s'améliore constamment. On a fait un pas en avant-hier. Et, moi j'ai eu des expériences en groupe de travail intercommunautaire, nous en avons un pour le résultat des ventes aux enchères. Il y a des moments, la communauté se retrouve.

Mais les PDP de la GNSO, à l'exception de l'EPDP, ont toujours été ouverts à toutes les personnes qui veulent participer. Donc je crois que c'est un exemple où nous avons pu communiquer avec un nombre assez important de personnes ayant des points de vue différents.

Vous êtes peut-être au courant, mais pour développer une politique par consensus qui peut être mise en place et incorporée dans des contrats pour les contrats des bureaux d'enregistrement et des registres, si vous voulez que ce soit inclus dans un contrat, que ce soit une obligation contractuelle, ça doit passer par un PDP de la GNSO. Un groupe de travail intercommunautaire ne peut pas produire quelque chose qui sera utilisé dans des obligations contractuelles. Donc il y a une différence d'approche.

Certains sujets peuvent être utilisés et menés par des CCWG, mais nous avons également besoin des PDP de la GNSO. C'est pour cela que c'est important que tout le monde participe à ces processus, parce qu'il y a des obligations et des ramifications contractuelles par la suite.

Comme je l'ai dit, nous allons apprendre beaucoup de cette expérience positive.

JAVIER RUA-JOVET :

Oui, rapidement. Ce qu'il se passe également c'est que de par le passé on avait la GNSO avec des PDP qui sont ouverts au niveau de la participation, à tous. Mais, lorsque vous avez ce type de limite dans les groupes intercommunautaires, votre produit final est délivré. Mais, d'une certaine manière, vous désarmez un petit peu les personnes négatives.

Donc je crois qu'au niveau du calendrier, on dit toujours la GNSO ça prend du temps et ainsi de suite, et on n'a pas d'excuses. S'il y a un processus qui est conçu pour faire de la sensibilisation dans la communauté, et bien cette sensibilisation doit se faire, sinon c'est la faute de quelqu'un. Peut-être que c'est un problème de volonté, d'ouverture. Mais enfin de compte, il n'y a plus d'excuses.

KEITH DRAZEK:

Oui, merci beaucoup. Il y a différentes opinions dans les différents groupes. La GNSO est un groupe extrêmement divers. Nous avons les parties contractantes, intérêts commerciaux, non commerciaux. C'est pas facile de gérer ces différents points de vue. Merci. Marita ?

MARITA MOLL: Oui merci beaucoup. Je suis tout à fait d'accord avec ce qui a été dit que niveau du processus. Moi j'ai fait partie de ce groupe de travail et les co-leaders étaient absolument extraordinaires et font un travail remarquables.

Et, en tant que membre du groupe de travail, je suppose que lorsque vous dites que c'était un succès, au niveau procédural c'était couronné de succès, mais deux ans et demi de travail ! Et pas de modification. Donc ça, c'est un petit peu gênant quand même non ?

KEITH DRAZEK: Donc oui, c'est un bon point que vous soulevez, et je crois qu'au niveau de notre PDP 3.0 amélioré, donc sauf s'il y a un consensus pour le changement, on repart un petit peu vers le statu quo. Donc je crois que c'est quelque chose qu'il faut repenser peut-être.

Je crois qu'il est temps peut-être d'y réfléchir et de donner au groupe la possibilité et vraiment la possibilité de trouver une solution meilleure.

Donc moi je n'ai pas travaillé à ce groupe, et j'étais simplement gestionnaire du processus.

JONATHAN ZUCK: Merci beaucoup, merci Monsieur Laprise de me donner la parole.

Je crois que... Est-ce un problème structurel ? Telle est la question. Les clients du DNS, 4 milliards d'entre nous, et plus, qui utilisent le DNS ne

participent pas beaucoup au processus de prise de décision de l'association.

Et historiquement il y a les critiques, les conseils au conseil d'administration arrivent trop tard. Il y a vraiment eu un effort de la part du GAC et de l'ALAC en particulier d'être engagés plus tôt.

Et la préoccupation c'est que des structures comme l'EPDP sont conçues pour limiter la participation des participants qui n'appartiennent pas à la GNSO. Et ce n'est pas très productif, me semble-t-il. Je crois qu'il faudrait pouvoir agir plus tôt. C'est un petit peu la plainte que nous avons lorsqu'on était plus orientés vers le conseil. On essaye d'être vigilants et de participer plus tôt au processus. C'est ce qui nous préoccupe le plus.

Moi je crois que d'avoir de meilleures chartes, dates limites, instruments de mesure du succès, ce sont de bonnes choses pour les PDP, mais je crois que ce qui nous préoccupe le plus, c'est d'être marginalisés, et que c'est des décisions importantes qui vont aller bien plus loin que la GNSO.

KEITH DRAZEK :

Merci beaucoup Jonathan. Je suis d'accord avec votre préoccupation.

C'est un des défis que nous devons relever, en effet, par rapport... Avec différents groupes nous avons près de 200 membres, beaucoup de membres participent parfois aux procédures ultérieures. Et c'est une structure ouverte, où tout le monde peut participer. Et ça c'est un exemple parmi d'autres que nous avons vu, moins de participation,

attrition forte, moins d'engagements des personnes, sur trois ans c'est très difficile. C'est un défi ça.

Et je crois que, est-ce que la taille du groupe et le nombre de personnes qui participent, est-ce que cela cause véritablement des problèmes pour le groupe pour avancer, avancer plus vite.

Et, d'un autre côté, je ne sais pas quelle est la réponse. Il faut y réfléchir. D'un autre côté nous avons l'EPDP qui a été conçu pour être une structure représentative où les membres de chacun des groupes intéressés a participé.

Je crois que c'est RSSAC, le seul groupe qui a décidé de ne pas participer au sein de la structure de l'ICANN. Pas de problème. Ils ont choisi de ne pas participer, c'était leur décision. Mais c'était une structure représentative qui était plus petite en taille parce qu'elle devait être agile, rapide, parce que nous avons cette pression, cette limite en temps, ce calendrier très serré des spécifications temporaires.

Et une nouvelle fois c'était une expérience cet EPDP. Nous avons dû utiliser cette structure de représentation. Est-ce qu'on va l'utiliser de nouveau ? Je ne sais pas, je n'ai pas encore vu les résultats de la phase 2 de l'EPDP.

C'est quelque chose dont on peut tirer des leçons, me semble-t-il, être en mesure de s'engager dans le développement de politique, dans des discussions, plus tôt en effet, plus rapidement, plutôt que de donner des conseils un petit peu plus tard. Vous pouvez toujours donner des conseils au conseil d'administration, mais crois que cet engagement

plus précoce est une bonne chose, ce serait une bonne chose pour la GNSO.

On a travaillé à cela avec le GAC depuis longtemps, pour la nouvelle série de gTLD de 2012. Parce que nous avons pensé que donner des conseils sur la fin, sur le tard, et bien ça, ça retarde tout et c'est contre-productif. L'engagement plus précoce est beaucoup plus utile.

J'espère ainsi avoir répondu à votre question.

JOHN LAPRISE : Tijani.

TIJANI BEN JEMAA : Oui, merci. Bienvenu Keith. Si je vous ai bien compris, vous nous avez dit que le PDP de la GNSO a un impact sur le contrat avec les bureaux d'enregistrement, donc les PDP doivent être développés uniquement par les parties contractantes ?

KEITH DRAZEK: Oui, merci Tijani, content de vous voir. En fait ce que j'ai dit, je vais clarifier les choses, c'est que si une politique doit être développée qui nécessite que les bureaux d'enregistrement et les registres modifient le contrat et aient donc de nouvelles obligations contractuelles, il faut que cela passe par un PDP de la GNSO. C'est la procédure. Dans les statuts de l'ICANN, les bureaux d'enregistrement, les registres doivent travailler dans le cadre du consensus et du modèle ascendant dans

l'espace gTLD. Nous avons un C, un P, politiques par consensus. Ça, c'est dans les statuts de l'ICANN.

Et cela indique qu'en tant que registre – par exemple – moi je travaille pour VeriSign qui a un contrat avec l'ICANN pour .COM. Nous sommes obligés, forcés de prendre les PDP de la GNSO et de les incorporer dans notre contrat s'ils sont approuvés par le conseil d'administration. C'est une situation tout à fait unique. Un contrat c'est en général bilatéral, entre deux parties pour simplifier les choses. Mais dans ce cas, nous avons des clauses contractuelles qui requièrent qu'une partie tierce dans le cadre du processus de la GNSO, de ce modèle ascendant, et bien nous devons faire en sorte que ce soit des obligations contractuelles que l'on respecte. Si vous voulez changer quelque chose dans le gTLD, vous avez un processus très défini, très formel.

Le CCWG, par exemple ça travaille différemment, ça n'a pas un impact sur le contrat des bureaux d'enregistrement, par exemple le résultat des ventes aux enchères. Mais tout PDP de la GNSO est ouvert à toutes et à tous. Et la manière dont la GNSO est structurée, c'est que les parties contractantes ne font partie que d'un seul élément de la GNSO.

TIJANI BEN JEMAA :

Je comprends cela, mais ce que je pensais comprendre de votre présentation, c'est que ça allait changer, ça allait être modifié et que le PDP de la GNSO allait donc être le travail uniquement de la GNSO. Et la GNSO n'est pas uniquement constituée de bureaux d'enregistrement et de registres. Donc pourquoi pas les autres parties prenantes ?

KEITH DRAZEK: Donc les bureaux d'enregistrement et les registres sont des contributeurs.

Nous avons le groupe des entités commerciales et non commerciales, tous ces groupes contribuent absolument. Et, en fin de compte, il y a un vote qui peut se faire sur les recommandations d'un PDP.

ABDULKARIM OLOYEDE : Merci beaucoup. Je voulais juste vous demander, parce que vous avez dit que lorsqu'il n'y a pas de consensus on va en rester à ce que disent les textes.

Et je voulais vous dire que c'est dangereux. Parce que des fois, ce que nous avons, c'est une communauté qui a été marginalisée et, parfois, il y a des tendances, des développements qui sont tendancieux. Lorsqu'il n'y a pas de consensus, on va s'en tenir à ce que disent les textes, d'accord, mais les communautés marginalisées resteront marginalisées, parce que les textes sont écrits par ceux qui, finalement, ont le pouvoir.

KEITH DRAZEK: Merci beaucoup pour votre commentaire. Je suis tout à fait d'accord, c'est un des risques de la situation. Lorsqu'on a un processus d'élaboration de politique et lorsqu'on assume que s'il n'y a pas de consensus rien ne va changer, cela encourage les parties qui veulent bloquer le consensus et laisser les choses telles qu'elles sont. Donc c'est quelque chose qui consomme beaucoup de temps, de ressources, mais aussi qui bloque les choses et qui empêche d'améliorer les choses.

C'est un des soucis que nous avons, un des points que nous essayons d'analyser. Est-ce que nous allons commencer à avoir une approche nouvelle ou est-ce qu'on a la politique de toujours avec un système de défaut, c'est-à-dire que la situation reste telle qu'elle est.

BILL JURIS : Si vous avez un processus qui fonctionne par consensus, si on dit que quelque chose doit être modifié dans le contrat et les parties contractuelles y appartiennent, à ce moment-là on va avoir un veto sur tous les changements proposés, n'est-ce pas ?

KEITH DRAZEK: Les parties contractuelles représentent une moitié de la GNSO en termes de structure de vote. Et donc je pense que nous avons une participation dans les modifications suggérées des contrats.

BILL JURIS : Est-ce que vous pouvez présenter un veto ?

KEITH DRAZEK: Nous avons deux représentants de NomCom qui votent et il y a une possibilité qu'on annule la possibilité qu'il y ait un exæquo au niveau des votes.

JOHN LAPRISE : Bien, je ne vois pas d'autres mains levées. Pas d'autres questions. Bien, est-ce que vous voulez que je fasse la conclusion de cette réunion ? Ha Seun demande la parole.

SEUN OJEDEJI: Il y a plusieurs versions de mon nom, mais c'est Seun. Bien, merci Keith. Je voulais faire un commentaire concernant les politiques et le fait qu'elles soient paralysées si une politique n'a pas besoin de consensus, on risque de parvenir à un statu quo.

Donc, je vous envie. Je ne sais pas comment vous allez faire fonctionner cela.

Je pense qu'il va toujours y avoir des gens qui préfèrent le statu quo, en termes de politique. S'il n'y a pas de consensus, ça veut dire que c'est toujours le même système de développement de politique qui va fonctionner, c'est-à-dire que le statu quo va rester.

Je pense que le problème ce n'est pas cela, le problème c'est la participation pour essayer d'avoir une nouvelle politique. C'est ça qui est important.

Donc si ceux qui veulent que certaines politiques soient conservées, est-ce que la prise de décision, est-ce que les poids et les équilibres dans la prise de décision sont corrects ?

Ceux qui sont autour de la table, et qui sont concernés par la prise de décision sont les plus importants.

KEITH DRAZEK:

Merci Seun. Oui, je pense qu'il y a différentes manières d'analyser cette question concernant la prise de décision, le statu quo et les politiques de consensus.

Si vous avez, par exemple, un système contractuel qui a été mis en œuvre comme résultat d'une politique de consensus, il faudrait un consensus pour modifier cela, parce que cela figure dans un contrat.

Mais, par exemple, dans le groupe de procédures ultérieures, ce que nous avons établi comme politique pour le processus, c'est un système qui va avoir un impact contractuel, mais qui ne va pas donner lieu à un changement dans un accord de registre. Ça va permettre de développer un processus qui sera mis en œuvre.

Donc il y a différentes réponses, il y a de nouvelles réponses concernant la façon dont on va analyser cela. Mais je suis d'accord avec vous, c'est important d'être bien représenté au niveau de la communauté, de la participation, qu'il y ait une participation informée à tous les niveaux et à partir de toutes les étapes.

SÉBASTIEN BACHOLLET :

Merci. Je voudrais prendre la parole après les remerciements à Keith et avant de clore la réunion.

JOHN LAPRISE :

Nous avons fini Keith, vous pouvez partir. Nous vous remercions d'être venu et nous vous remercions de votre présentation. Et donc je donne la parole à Sébastien maintenant.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci beaucoup Monsieur le Président.

Nous avons eu une longue discussion tout à l'heure sur la participation à ATLAS III. Les discussions dans les corridors ont dû donner un résultat.

Alors soit pour des mesures de transparence, et même de rendu des comptes, il est annoncé ce qui est décidé. Si ce n'est pas le cas, je proposerai une motion à ALAC pour discuter immédiatement d'un sujet.

Et donc, avant que je le fasse, j'aimerais savoir quelle est la réponse qui a été apportée à nos discussions que nous avons eues tout à l'heure. Et sinon, je suis preneur de reprendre la parole.

Merci beaucoup.

MAUREEN HILYARD : Je crois que j'ai expliqué, avant. Sébastien, qu'est-ce que vous souhaitez vraiment ?

SEUN OJEDEJI: À mon avis, je voudrais que l'on ai des réponses de la part du président. Ceux qui ont reçu un financement pour venir ici, qui veut participer à ATLAS III, quelles sont les conclusions et est-ce que c'est At-Large qui considère que certains ne vont pas pouvoir participer entièrement ou pleinement à cela.

MAUREEN HILYARD : Bien. Pour ATLAS III. ATLAS III a financé la venue de participants ALAC, des leaders des RALO, des membres d'ALAC, des leaders des RALO et des membres entrants, des personnes qui ont été nommées comme coach sont venues aussi. Et sont venus en tant que leaders d'ALAC. Est-ce que vous pensez que ça exclut des gens ?

SEUN OJEDEJE: Il y a eu des ALS qui n'ont pas été financées par ICANN, mais qui sont ici, et qui voudraient participer à ATLAS III. C'est de cela que je parle.

MAUREEN HILYARD : D'accord. Les personnes qui peuvent participer sont les personnes qui ont fait les 5 cours. C'était une exigence, comme Olivier l'a dit. Nous voulons être justes envers tout le monde. Pour tous ceux qui ont suivi ces 5 cours avant de faire une demande de participation, et qui ont été sélectionnés. Donc c'est un processus qui a été décidé, qui a été mis en place par le groupe de développement du leadership.

Et c'est les personnes qui ont été sélectionnées comme participants, ces personnes-là ont suivi ce processus. Si on accepte que tout le monde rentre, les personnes qui n'ont pas atteint ce niveau de compréhension – comme Olivier l'a dit tout à l'heure – vont nous obliger à ce qu'il y ait des gens qui soient dans les groupes de discussion qui n'ont pas les bases, le niveau de base que nous voudrions.

Donc nous voulons être justes avec tout le monde et envers tous ceux qui ont suivi ce processus pour être sélectionnés pour participer. Eduardo ?

EDUARDO DIAZ: Je pense qu'il y a une confusion ici concernant la participation en tant que participant à la discussion et les personnes qui voudraient participer comme observateur du processus. Et je pense que ce que Seun dit, est-ce que l'on peut participer, quand il dit est-ce qu'on peut participer, il veut dire est-ce que l'on peut être là comme observateur.

C'est ce que vous voulez dire ? Non ? Alors je me trompe.

MAUREEN HILYARD : Sébastien, allez-y.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Ma question précise, ou ma suggestion, était que, de quelle que manière que vous voyez les choses par rapport aux décisions d'ALAC, je suggèrerais que nous invitions, d'une manière exceptionnelle, en tant qu'invitée exceptionnelle et en tant que participant entier à ATLAS III, Sandra Oferichter. Et j'aimerais que cela soit mis comme motion auprès d'ALAC. Merci.

MAUREEN HILYARD : Merci, Sébastien, de cette recommandation. Je crois que nous l'avons déjà effectuée cette invitation.

SÉBASTIEN BACHOLLET : C'est pour cela madame que je vous demande de la transparence et de la responsabilité, vous ne l'avez pas annoncé au groupe, et vous ne

l'avez pas dit, alors que je posais la question. Donc vous avez déjà pris la décision. Mais nous n'étions pas au courant. En tant que membres, nous devons prendre la décision. Ce n'est pas seulement à une personne ici de prendre les décisions.

MAUREEN HILYARD :

Merci Sébastien de cette clarification. Je crois qu'il y a deux personnes, selon moi, qui seront des observateurs, de véritables observateurs et participants. Et Sandra et Adrian, qui dans leur vie ordinaire ont vraiment dépassé le niveau de connaissances que nous avons pour les participants ordinaires.

Et pour moi, le rôle des observateurs en tant que tel, et pour être équitable, comme je l'ai mentionné auparavant, les webinaires, les programmes qui ont été préparés par la commission des programmes, ça, ça a été effectué par les personnes qui ont été sélectionnées. Et j'ai expliqué déjà à Sandra et Adrian que le statut d'observateur est tel, pour que les personnes qui ont été sélectionnées aient eu une formation spéciale. Mais dans le cas de Sandra, ils ont dépassé ce niveau de connaissance.

Merci beaucoup. Je ne sais pas qui est en premier. Bien, Abdelkarim et Mohammed.

SEUN OJEDEJI:

Merci beaucoup. Je voulais soutenir ce que Sébastien a dit à propos de la motion. Et je voudrais aussi dire que plutôt que de prendre la décision de cette manière est-ce qu'on pourrait savoir le nombre de

personnes qui sont dans cette situation, de façon à ce que vous ne preniez pas une décision holistique, plutôt que de dire on va accepter ces deux personnes, pourquoi ne pas dire plutôt toutes les personnes qui sont dans cette situation, nous vous donnons entre maintenant et demain matin pour analyser votre situation et nous prendrons la décision.

JOHN LAPRISE :

Je peux parler de la position de Sandra. Elle a participé au comité de sélection. Elle nous a aidés à élaborer les critères, elle a participé à un niveau très élevé aux écoles de gouvernance dans le monde entier. C'est un cas exceptionnel à mon avis. Et il était – c'est une erreur – qu'elle n'ait pas eu ce financement. Donc c'est une correction. Je ne sais pas ici qu'est-ce qu'il s'est passé, mais en tout cas ce qui a été dit, je suis presque sûr que dans le cas d'Adrian ce sera la même chose.

SEUN OJEDEJI:

Donc si quelqu'un arrive demain et se trouve dans cette catégorie qu'est-ce que vous allez faire ?

JOHN LAPRISE :

Si quelqu'un avec les capacités de Sandra arrive demain, je serais ravi de voter pour lui. Mais je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de gens qui aient ce niveau de connaissance. Qui vient dans la queue maintenant ? Humberto ?

HUMBERTO CARRASCO: J'ai une question. Je vais parler en anglais parce qu'on n'a pas beaucoup de temps. Quelle est la différence entre observateur et participant ? Je ne vois pas de différence, je serais sincère. Donc si c'est le cas, je soutiens la participation de Adrian et de Sandra bien sûr.

MAUREEN HILYARD : De mon point de vue il n'y a pas de différence, mais ils n'ont pas fait la phase des 5 cours. Mais nous savons qu'ils ont un niveau de connaissance qui leur donne un statut équivalent.

JOHN LAPRISE : Sergio, puis Tijani.

SERGIO: Je voulais préciser, je voulais juste préciser qu'Adrian s'occupe de la gouvernance du sud de l'Internet, et il est tout à fait compétent pour être ici. Je crois que c'est une des personnes qui s'y connaît le mieux en gouvernance de l'internet. C'est une personne qui doit être ici et qui doit participer, exactement comme Sandra d'ailleurs.

TIJANI BEN JEMAA : Merci. Je répète ce que Sébastien a dit, c'est seulement ALAC qui peut prendre ce type de décision. Donc vous avez proposé, je soutiens votre motion et je voudrais que ce soit ALAC qui décide. Ce n'est pas une décision du président ou de quiconque. C'est une décision d'ALAC. Merci.

MAUREEN HILYARD : Est-ce que je pourrais ajouter une chose Humberto ? Je voulais vous dire que le statut de participant est complet. Nous avons des indicateurs concernant la participation, et il y a la présentation d'un certificat que ces personnes ne pourront pas avoir.

HUMBERTO CARRASCO: Excusez-moi, est-ce que nous avons un processus de vote actuellement ?

MAUREEN HILYARD : Nous sommes en train de voir s'il y a le quorum d'abord.

JOHN LAPRISE : Donc la motion présentée à ALAC. Nous avons le quorum, c'est pour les membres d'ALAC. Nous allons voter. La motion est de fournir à Adrian et Sandra la possibilité de participer.

HUMBERTO CARRASCO : Il y a deux motions. Il y a la motion de Sébastien – je m'excuse, je suis un avocat nous avons ici deux motions différentes, c'est la façon dont il faudrait faire les choses.

Bien, la première motion est d'octroyer à Sandra le statut d'observateur pour ATLAS III. C'est un vote auprès d'ALAC.

Alors, comment voulez-vous faire ?

MAUREEN HILYARD : Et le statut d'observateur signifie une participation complète, mais pas de certificat et pas de statut d'ambassadeur.

SÉBASTIEN BACHOLLET : D'abord, je pense que la personne qui a présenté la motion doit être celle qui dit ce qu'il y a dans la motion. Je ne pense pas que le président puisse prendre le rôle de celui qui présente la motion.

JOHN LAPRISE : Bien. Faites votre motion Sébastien.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Mais nous ne sommes pas d'accord sur ce qui est voté.

JOHN LAPRISE : Faites la motion alors.

HOLLY RAICHE : Faites la motion Sébastien.

SÉBASTIEN BACHOLLET : D'accord. La motion est que nous acceptons comme participants Sandra et Adrian avec un statut de participant complet.

BARTLETT MORGAN: Une question pratique ici, parce que je ne comprends pas très bien ce qu'il se passe.

NON IDENTIFIE : Nous avons une motion.

BARTLETT MORGAN: Une question pratique. Je comprends qu'il y a plusieurs fois l'autorité a été déléguée à un groupe, il y a un président pour ce groupe. Comment est-ce que cela maintenant va être présenté à ALAC ? Comment ? Ça n'a pas de sens.

Ce n'est pas ALAC qui doit voter. Nous avons déjà délégué notre autorité à un sous-groupe. Ou bien nous retirons l'autorité à ce sous-groupe, ou bien ça n'a aucun sens. Je ne veux pas participer à cela.

HOLLY RAICHE : Je pense que nous sommes dans une position, il y a eu une précision de Bartlett. Les autorités qui doivent prendre la décision ont été déléguées au groupe qui est là. C'est une opinion, on a une opinion d'un avocat. La motion est présentée par Sébastien, qui ne devrait pas le faire. Alors on nous a dit qu'il y aurait une motion chacun.

Donc on a trois choix. Sandra ?

SANDRA HOFERICHTER: Merci Maureen, je suis navrée de provoquer ces disputes. Je vais être honnête, je voulais dire que nous devons modifier le concept d'At-

Large, il nous faut être pragmatiques, il faut trouver le moyen d'appliquer cela sur le terrain. N'en faites pas une question de politique. Je serais ravie de pouvoir être dans la salle, je pense qu'Adrian aussi, je n'ai pas besoin de certificat, ne vous inquiétez pas. Merci.

MAUREEN HILYARD : Le comité d'organisation est d'accord. Donc, nous avons perdu le quorum maintenant. Je crois qu'il y a beaucoup de gens qui s'en vont.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Donc je crois qu'on peut accepter avec les participants à part entière Sandra Hoferichter, et deuxième motion nous acceptation Adrian comme participation entière à ATLAS III.

JOHN LAPRISE : Très bien. Ceci dit, j'aimerais remercier nos interprètes de nous supporter. Et merci également au personnel technique.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]